BULLETIN DE DON 2026

Je soutiens l'action de Laurent Wauquiez

MES COORDONNÉES

Nom* Prénom*

Email*

Adresse*

CP* |_|_|_|_|_| Ville*

Tél

Mandat(s) électif(s) éventuel(s)

*Champs obligatoires

DÈS MAINTENANT, JE FAIS UN DON

☐ **500 €** soit **170 €****

☐ **250 €** soit **85 €****

☐ **100 €** soit **34 €****

****Après déduction d'impôt**

☐ **Montant libre : €**

☐ Je certifie sur l'honneur que je suis une personne physique et que mon don provient de mon compte bancaire ou de celui de mon conjoint.

☐ Je certifie être de nationalité française ou résider en France.

⇨Vos adhésions et dons vous donnent droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu à hauteur de 66%, dans la limite de 20% du revenu imposable. Cette réduction d'impôt est réservée aux contribuables dont le domicile fiscal est situé en France. Les dons de personnes morales (entreprises, associations, collectivités...) sont interdits par la loi. Pour les dons effectués en 2026, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en avril 2027.

Date : / / Signature :

Merci de votre soutien

Plafond légale annuel: Aux termes de l'article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la loi n° 2017-286 du 6 mars 2017 : « les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. [...]. Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. ». L'article 11-5 de la loi n° 88-227 précitée dispose également que L'article 11-5 de la même loi précise que « Ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement.» Les mêmes peines sont applicables au bénéficiaire de dons consentis : 1° Par une même personne physique à un seul parti politique en violation du premier alinéa du même article 11-4 ; 2° Par une personne morale en violation du troisième alinéa dudit article 11-4 ; 3° Par un Etat étranger ou par une personne morale de droit étranger en violation du sixième alinéa du même article 11-4.

Informatique et liberté : Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos adhésions, dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de la Droite Sociale et de L'ANF Droite sociale (Association nationale de financement de la Droite Sociale agréée le 14 novembre 2008). En retournant ce formulaire, vous autorisez celles-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données ne seront toutefois transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse: contact@droitesociale.fr ou à : La Droite Sociale, 34 Boulevard de la République 43000 LE PUY-EN-VELAY

Bulletin à retourner avec votre chèque libellé à l'ordre de ANF Droite Sociale à :
Laurent Wauquiez - La Droite Sociale : 34 Boulevard de la République 43000 LE PUY-EN-VELAY

www.droitesociale.fr - contact@droitesociale.fr facebook.com/droitesociale twitter.com/droite_sociale